



ORDONNANCE MÉDICALE

Hôpital Hébergement Réadaptation 1^{re} ligne

Poids : _____ kg Taille : _____ cm Allergie (s) : _____ Aucune connue :
Réactions indésirables aux médicaments : _____

ACCUEIL CLINIQUE – SAIGNEMENT VAGINAL AU 1^{re} TRIMESTRE – URGENCE

1/2

La personne référée répond aux critères d'admissibilité de l'Accueil Clinique et ne présente aucune des contre-indications spécifiques à la condition clinique visée (*voir verso*).

LABORATOIRES ET EXAMENS DIAGNOSTIQUES

***Se référer aux résultats de laboratoire initiaux effectués à l'urgence**

Répéter le bêta-hCG selon l'algorithme *Saignement vaginal au 1^{er} trimestre*

Échographie obstétricale

- Si β -hCG initial > 1500 u/L : ≤ 24 h
 - Répéter l'échographie si présence d'un sac gestationnel sans pôle fœtal, selon l'algorithme
- Si β -hCG initial entre 6-1500 u/L : effectuer l'échographie obstétricale lorsque le b-hCG atteint > 1500 u/L

CONSULTATION

Consultation en gynécologie

- Si β -hCG initial > 1500 u/L **ET** une situation parmi le tableau ci-contre :

Absence de sac gestationnel	Suspicion de grossesse ectopique	Grossesses multiples
Grossesse de localisation indéterminée	Sac gestationnel SANS pôle fœtal ET β -hCG subséquent \downarrow , inchangé OU \uparrow moins de 35%	Toute autre anomalie

Suite de la prise en charge :

- Grossesse normale : référer au médecin, à l'IPS ou à la sage-femme responsable du suivi de la grossesse.
- Deuil périnatal : référer vers le médecin de famille et/ou vers toute ressource communautaire spécialisée en deuil périnatal.

Nom du médecin de l'urgence (en lettres moulées) : _____ N° permis : _____

Signature : _____ Date : _____ Heure : _____



SM03130



HOPITAL06C

ORDONNANCE MÉDICALE

ACCUEIL CLINIQUE – SAIGNEMENT VAGINAL AU 1^{re} TRIMESTRE – URGENCE

2/2

Critères d'exclusion

- Saignement vaginal > 1 serviette sanitaire/heure
- Douleur abdominale non soulagée par analgésie
- Grossesse > 13^{6/7} semaines

Critères généraux d'admissibilité

- L'utilisateur nécessite une prise en charge dans un délai d'au plus 72h, sans qu'une hospitalisation ou un temps d'observation sur civière ne soit requis.
- La condition clinique est stable.
- L'utilisateur peut se déplacer seul.e, ou est accompagné.e pour assurer ses déplacements.
- L'utilisateur ne présente pas une problématique de santé mentale instable ou un trouble cognitif non compensé par un réseau de soutien significatif.

Nom du médecin de l'urgence (en lettres moulées) : _____ N° permis : _____

Signature : _____ Date : _____ Heure : _____

Entérinée par l'exécutif du CMDP du CIUSSS le 12 décembre 2024